

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le neuf juin deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAÏN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Absent : Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 22 présents et 1 absent avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-06-15/13 Projet de vente d'un bien immobilier communal rue Mendès France

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande récurrente de certains riverains de la rue Mendès France, intéressés pour acheter une partie d'un espace vert situé au cœur de leur quartier (Parcelle AH54 d'une surface de 1506m² ; plan joint en annexe n°8).

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir :

- L'autoriser à ouvrir la discussion avec les personnes intéressées afin de préciser leur projet ;
- L'autoriser à entrer en négociation avec les potentiels acquéreurs ;
- L'autoriser à réaliser une estimation des domaines ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 19/06/2023,

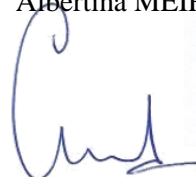
Le Maire,

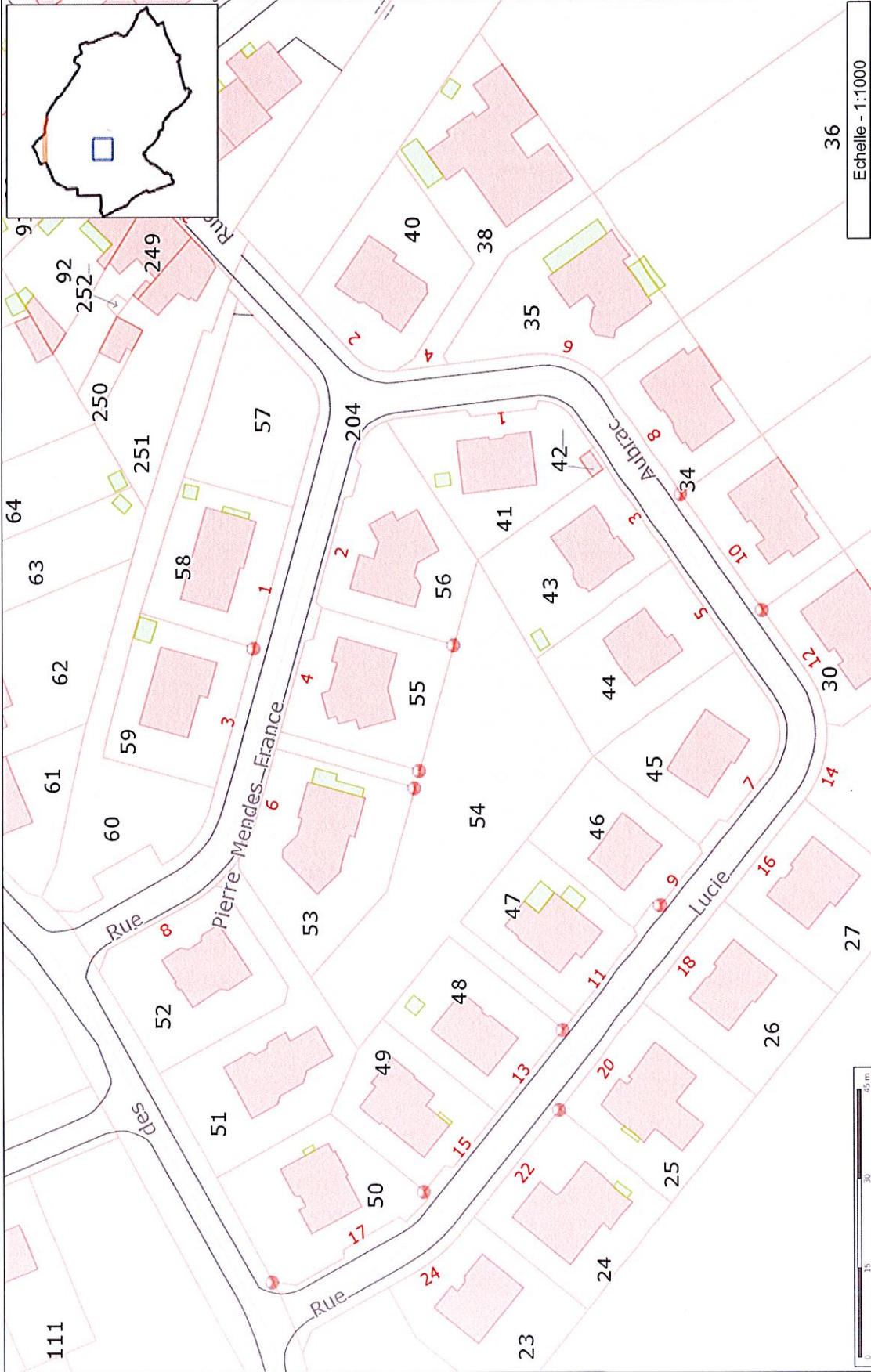
Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE





Légende

AZ	Txt lieu-dit	—	Mur mitoyen
AZ	Txt détail topo	—	Mur non mitoyen
AZ	Txt hydrographie	—	Berne limite de propriété
AZ	Txt voie privée (dans la voie)	—	Fiche de renvoi
AZ	Txt voie publique (dans la voie)	—	Linéaire formant détail
AZ	Numéro de voie (dans la voie)	—	Voie ferroviaire
AZ	Lettre d'ordre de subdivision fiscale	—	Transport de matière
AZ	Numéro de parcelle	—	Ligne de transport de la
→	Sens d'écoulement	—	Axe de voie
→	Détail topo ponctuel	—	Détail linéaire du réseau
→	Point de carevas	—	Limite de voie privée
→	Pylône	—	Parc d'activité
→	Puits	—	Commune
1	12	—	Surface formant détail
1	Calvaire	—	Cimetière
x	Haie non mitoyenne	—	Cours d'eau
◇	Haie mitoyenne	—	
◇	Closure mitoyenne	—	
—	Closure non mitoyenne	—	
—	Fosse non mitoyen	—	
—	Fosse mitoyen	—	
—	Mur non mitoyen	—	
—	Mur mitoyen	—	
—	Berne limite de propriété	—	
—	Fiche de renvoi	—	
—	Linéaire formant détail	—	
—	Voie ferroviaire	—	
—	Transport de matière	—	
—	Ligne de transport de la	—	
—	Axe de voie	—	
—	Détail linéaire du réseau	—	
—	Limite de voie privée	—	
—	Parc d'activité	—	
—	Commune	—	
—	Surface formant détail	—	
—	Cimetière	—	
—	Cours d'eau	—	

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 059-215904665-20230619-D2023_06_15_13-DE



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

